

Règlement général des 10km Riorges du 03/11/2019

Organisateurs :

Les 10 km de Riorges sont organisés le dimanche 3 Novembre 2019, par l'O.R.M.A. (Olympique Riorges Marche Athlétisme) et la ville de Riorges

Départ :

9h30' Rue Léon Blum (Vers le Rond-Point Rue de Saint Romain / Rue Léon Blum) / (Attention, départ pas au même endroit que la zone d'arrivée – Environ entre 2 et 3 min en courant)

Arrivée :

Place de la République, Riorges Centre

Engagement :

Course ouverte aux licenciés ou non licenciés nés en 2004 et avant.

Masculins

Cadets	2003/04	Master	1	1971/80
Juniors	2001/02	Master	2	1961/70
Espoirs	1998/00	Master	3	1951/60
Seniors	1981/97	Master	4	1950& AV.



Féminines

Cadettes	2003/04	Master	1	1971/80
Juniors	2001/02	Master	2	1961/70
Espoirs	1998/2000	Master	3	1951/60.
Seniors	1981/97	Master	4	1950& AV.

La participation à ce 10km à label Régional FFA est subordonnée à la présentation :

- Soit d'une licence Athlé Compétition, Athlé Running ou d'un « Pass'J'aime Courir » délivrés par la FFA.
- Soit d'une licence, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée sur laquelle doit apparaitre, par tous les moyens, la non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition.
- Ou d'une licence compétition délivrée par la FFCO, FFPM, en cours de validité à la date de la compétition.
- Soit d'un certificat médical indiquant l'absence de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie.

Inscription :

- A prioriser sur www.chronopuces.fr du 15 Juillet jusqu'au Vendredi 01 Novembre 2019 à minuit.
- Permanence Inscription le samedi 26 Octobre 2019 au magasin Décathlon Mably de 10h à 18h.
- Permanence Inscription la veille de la course, le samedi 02 Novembre 2019 à la maison des Sociétés à Riorges, Place Jean Cocteau, de 14h30 à 18h00.
- Le jour J, dimanche 3 Novembre de 7h30 à 8h45 maximum, Maison des sociétés Riorges, Place Jean Cocteau.

Tarifs :

10€ du 15 juillet au 01 Septembre inclus

11€ du 02 Septembre au 02 Novembre inclus

13€ le jour de la course, uniquement sur place le dimanche 3 Novembre

Retrait des dossards :

Maison des Sociétés à Riorges, Place Jean Cocteau lors de la permanence du samedi 2 Novembre de 14h30 à 18h00. Et le jour de la course, même endroit de 7h30 à 8h45 maximum. Un cadeau par coureur sera remis lors du retrait du dossard.

Chronométrage :

Puce donnée au retrait du dossard. A fixer à la chaussure et devant être rendue dans le SAS d'arrivée.

Temps réel pour tous (Au passage sur la ligne de départ) et Temps officiel (Au déclenchement du coup de starter).

Dossard positionné obligatoirement sur la poitrine, visible. Prévoir Epingles à nourrice.

Ravitaillement :

Ravitaillement en eau sur le parcours + Ravitaillement arrivée.

Résultats / Classement :

Affichés à l'arrivée, et dès le soir sur le site de Chronopuces et de l'ORMA.

les 10 km de Riorges sont classants et qualificatifs pour les Championnats de France F.F.A. 2020. Il sera établi un classement général individuel, et un classement par catégorie.

Sécurité :

La sécurité sera assurée par la Police et par des bénévoles équipés de chasubles jaunes à chaque carrefour. Le port des écouteurs par les coureurs sera interdit pour la sécurité de tous et la régularité de la course.

Assistance médicale :

L'assistance médicale sera assurée par un médecin et par un équipage des Secouristes de la Protection civile.

Contrôle anti-dopage :

La course peut faire l'objet d'un contrôle anti-dopage selon les articles L.230-1 et suivants du Code du Sport.

Assurance :

Les concurrents s'inscrivent sous leur entière responsabilité et doivent être assurés personnellement. Toutefois, le club organisateur est couvert par une assurance concernant sa responsabilité civile, celles de ses préposés et de tous les participants. Les garanties sont accordées exclusivement pendant la pratique sportive exercée lors de l'épreuve déclarée.

Annulation :

L'organisation se réserve le droit d'annuler la manifestation en cas de force majeure de toutes circonstances sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Information / Liberté / Droit à l'image :

J'autorise les organisateurs de cette course, ainsi que leurs ayant-droits tels que partenaires, médias, presses, à utiliser les images fixes et audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prises à l'occasion de ma participation à la course, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier, et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Conformément à la loi informatique et liberté, les participants disposent d'un droit d'accès, d'opposition, de modification et de suppression des données personnelles les concernant, en faisant une demande écrite auprès du club de l'ORMA.

Parcours :

le parcours a été entièrement mesuré suivant les normes de la F.F.A.. Il comprendra trois boucles pour le 10 km. Marquage de la distance tous les kilomètres (plan disponible sur le site www.orma-riorges.fr et au départ).

Courses enfants :

Les courses enfants sont gratuites. Juste une autorisation parentale et un bulletin d'inscription à remplir. Prévoir épingles à nourrice pour dossard. Les parcours seront affichés dans la salle des inscriptions.

Les départs seront donnés Rue Léon Blum, place de la République, Riorges Centre à partir de 11h00.

Minimes (Garçons / Filles) : 2841m – 2005-2006 : Départ 11h00
Benjamins (es) : 1894m – 2007-2008 : Départ 11h10

Pour Minimes et Benjamins, mêmes conditions que le règlement général en ce qui concerne la présentation de la licence ou du certificat médical. Courses chronométrées avec podium pour les 3 premiers garçons et filles de chaque catégorie. Signature de l'autorisation parentale exigée.

Poussins (es) : 947m – 2009-2010 : Départ 11h20
Eveils Athlétiques : 947m : 2011-2012-2013 : Départ 11h30
Baby Athlé : 435m : 2014 et après : Départ 11h40

Pour ces 3 courses, courses non chronométrées, sans classement, et sans nécessité de fournir licence ou certificat médical. Signature de l'autorisation parentale exigée.

Douches :

Des douches seront à la disposition des athlètes au complexe sportif Léo Lagrange. (274 Rue Albrecht Ifflander, 42153 Riorges). Suivre Panneaux indications.

Accompagnement :

Seuls seront autorisés les véhicules officiels. Aucun cycliste ou autre ne sera autorisé sur le parcours.

Récompenses :

La remise des récompenses se fera à la maison des Sociétés, Riorges, vers 11h00.

PRIME au record masculin : 150 € - PRIME au record féminin : 150 €

Record masculin :

Charles KORIR : **30'12" (2018)**

Record Féminin :

KATHAMBI MURUNGI Betty: **35'35" (2014)**

PRIMES AU CLASSEMENT SCRATCH - 10 km (pas de cumul des primes)

MASCULINS : 1^{er} : 120 € - 2^e: 80 € - 3^e: 50 € - FÉMININES : 1^{ère} : 120 € - 2^e: 80 € - 3^e: 50 €

Lots aux vainqueurs de chaque catégorie et médailles courses jeunes.

+ 5 lots à gagner après un tirage au sort Tombola avec le numéro de dossard pour les participants + Trophée Marcel Wolf

Règlement :

Tout participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses sous peine de disqualification.